

	Procès verbal et compte rendu
	Bureau exécutif 2 septembre 2020

Excusés : Jean-Claude DARLET

I. Délibérations

1) Attribution d'un marché de service « suivi animation de l'OPAH-RU sur les centres anciens des communes de Saint-Marcellin et Saint-Sauveur – André ROUX

Il est proposé d'attribuer le marché au bureau d'études URBANIS à Chambéry pour un montant de 684 226.75 € HT

2) Attribution d'un marché de travaux « création d'un sentier touristique au fil de la Bourne – André ROUX

Le marché est décomposé en 7 lots.

Lot	Intitulé	Montant € HT	Montant négocié € HT
1	Gestion du risque	183 300	
	Hydrokarst	181 621	179 938
2	Végétation	47 000	
	Roux Cabrero	58 300	
	Hydrokarst	50 147	
3	Terrassement et stabilisation du sentier	158 200	
	Blanc TP	391 480	
	Roux Cabrero	237 470	
	Hydrokarst	199 363.05	190 951.25
4	Sécurisation	50 000	
	Hydrokarst	119 355	109 455
5	Serrurerie	61 250	
	Hydrokarst	167 585	107 510.50
	Vermetal	136 433	100 075
6	Menuiserie	162 375	
	-		
7	Signalétique	31 900	
	Pic Bois	35 460.11	33 387.47
	TOTAL	694 025	

Attribution des lots :

- Lot 1 : Hydrokarst : 179 938 € HT
 - Lot 2 : Hydrokarst : 50 147 € HT
 - Lot 3 : Hydrokarst : 190 951.25 € HT
 - Lot 4 : Hydrokarst : 109 455 € HT
 - Lot 5 : Hydrokarst : 107 510.50 € HT
 - Lot 6 : infructueux
 - Lot 7 : Pic Bois : 33 387.47 € HT
- Total (hors menuiserie) : 671 389.22 € HT

3) Attribution d'un marché de travaux « création d'une zone d'activités à la Maladière à Saint-Sauveur » - André ROUX

Le montant des travaux a été estimé à 300 137 € HT. Quatre entreprises ont déposé une offre pour des montants allant de 274 981 € HT à 285 684 € HT. Après analyse des offres par le maître d'œuvre et négociations, la CAO propose de retenir le groupement TOUTENVERT / CHAMBARD / MANDIER pour un montant de 274 216.70 € HT.

4) Droit de préemption tènement immobilier – André ROUX

Il est proposé d'acquérir une villa située dans la zone économique et artisanale des Basses Plantées à Saint-Marcellin (parcelles AN659 pour partie et AN698 d'une superficie totale de 2216 m²) afin de limiter le mitage des espaces économiques par des locaux à usage d'habitation. Mr TOMASI est l'actuel propriétaire du garage automobile et de la villa voisine et dans la perspective de son prochain départ en retraite, il a mis en vente ses deux biens qui ont trouvé preneur. Il est donc proposé de faire usage du droit de préemption urbain pour demander à l'EPFL du Dauphiné de se porter acquéreur du bâtiment dans la limite du prix fixé par le service des domaines dont l'évaluation est en cours.

Délibération approuvée par le Bureau exécutif

II. Points à discuter avant délibération en conseil communautaire

5) Regroupement avec la coopération Sud-Isère pour le traitement des OMR par incinération – Geneviève MOREAU-GLENAT

Rappel du contexte global :

1/ La situation actuelle pour Saint-Marcellin Vercors Isère communauté

Pour le traitement de ses déchets, la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère est engagée auprès de plusieurs partenaires ou prestataires :

- Pour l'élimination de ses OMR, avec VEOLIA sur le site d'enfouissement de Chatuzange le Goubet dans la Drôme (environ 6000 à 6500 tonnes par an, dans le cadre d'un marché de services) et avec le SICTOM de la Bièvre à Penol à hauteur de 480 tonnes héritées du partenariat historique avec la CC Vercors Isère + 1 000 tonnes par an en application d'une convention destinée à conforter le site de Penol
- Pour le tri de ses déchets, avec la METRO sur le centre de tri d'Athador à raison de 1500 tonnes par an, dont 30 à 35 % en refus de tri qui basculent dans l'incinérateur (environ 500 tonnes)

2/ La situation actuelle pour la METRO

Pour le traitement et la valorisation de ses déchets, la Métro dispose de 2 outils de traitement sur le site Athador :

- Un centre de tri des déchets recyclables
- Un incinérateur pour les déchets résiduels
- Le 10 novembre 2017, la METRO approuve son schéma directeur des déchets qui s'inscrit dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et affiche des objectifs ambitieux en terme de prévention : réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant de 10 % en 2020 par rapport à 2010 ; généralisation du tri à la source des déchets alimentaires d'ici

2025 ; 65 % de recyclage matière et organique des déchets non dangereux non inertes d'ici 2025 ; généralisation de la tarification incitative...

- Un autre enjeu fort identifié par le schéma et relayé par le plan régional de gestion des déchets est celui de la situation très tendue sur les capacités d'accueil des incinérateurs à accueillir les volumes de déchets résiduels du fait du vieillissement des équipements qui nécessiterait des travaux lourds de mise aux normes ; de la fermeture de plusieurs « petits » sites d'incinération qui ont généré un report des tonnages sur des sites qui arrivent à saturation ; volonté politique de recourir à de nouvelles techniques de valorisation calorifique des déchets pour réduire la facture TGAP...

Dans ce contexte, la METRO a engagé le chantier de reconstruction de ses deux sites de traitement (centre de tri + incinérateur) en proposant aux collectivités voisines compétentes en matière de déchets de s'associer à ces projets via une convention cadre de groupement de commandes.

Par une délibération en date de mars 2018, la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère a décidé de s'inscrire dans le projet de mutualisation avec la METRO uniquement sur le volet centre de tri puisqu'elle avait déjà recours à ce site pour le tri de ses déchets et qu'il s'agissait de poursuivre le partenariat existant. SMVIC est donc membre du groupement de commande qui associe aux côtés de la METRO, le Grésivaudan, le Pays Voironnais, la communauté de communes de l'Oisans, la communauté de communes du Trièves et la communauté de communes de la Matheysine. Un comité technique et un comité de pilotage réunissant les représentants techniques et/ou politiques de chaque collectivité ont été créés pour assurer le suivi collégial du projet.

Concernant le volet incinérateur, la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère a été invitée à rejoindre le projet mais le choix a été fait à l'époque de ne pas s'engager immédiatement avec la METRO car le SICTOM de la Bièvre envisageait de faire évoluer son site de Penol vers des solutions de valorisation organique qu'il aurait pu être économiquement avantageux d'intégrer. Ce projet étant aujourd'hui abandonné, la question se pose à nouveau de rejoindre le groupement de commande Sud-Isère.

2/ Les enjeux d'aide à la décision :

Centre de tri

La convention concernant le centre de tri vient d'entrer en vigueur par l'attribution d'un marché d'exploitation et la construction d'un nouveau centre de tri sur le site d'Athador depuis le 1er mai 2020. Le coût du projet – 53.2 millions €- est financé entre les collectivités partenaires au prorata des tonnages recyclés, soit une contribution de Saint-Marcellin Vercors Isère de 2.82 % qui représentent 1.5 millions. Plusieurs options sont possibles pour le financement de cette participation : soit la collectivité emprunte directement soit elle rembourse sa quote-part de l'emprunt globalisé réalisé par la METRO.

Usine d'incinération

Le projet d'usine d'incinération est aujourd'hui suspendu par la METRO car la consultation lancée pour retenir un prestataire en conception – réalisation – exploitation et maintenance s'est révélée infructueuse. Une nouvelle consultation devant être engagée d'ici fin 2020, la communauté de communes SMVIC est sollicitée pour intégrer ce nouveau projet et doit prendre position sur la question du traitement de ses OMR pour éventuellement rejoindre le projet METRO qui sera redimensionné en conséquence. Au niveau du calendrier, le groupement devrait relancer une étude de dimensionnement pour redéfinir le projet final fin septembre 2020. Il est donc important que

SMVIC signale son intérêt pour le projet de l'UIVE dès la rentrée par un courrier d'intention du Président, pour que cette intention soit prise en compte par le groupement.

Le projet de construction de la nouvelle usine est estimé à 180-200 millions d'euros avec une contribution de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté de l'ordre de 4 % soit environ 8 millions € financé soit par un emprunt direct soit par une dette récupérable portée par la METRO, voire un mixte des deux dispositifs en fonction de la capacité financière de la collectivité.

Les avantages pour SMVIC :

1/ Un enjeu stratégique : sécuriser de manière pérenne l'accès à une offre de traitement des déchets sans dépendre de l'offre privée. Depuis 2 ans, la tension sur le site de Chatuzange a obligé le détournement des OMR sur d'autres sites (Penol, Bourgoin, ...). Le contrat qui lie la communauté de communes au site de Chatuzange arrive à échéance le 30 septembre 2021, sans garantie à ce stade, que le site continue d'accueillir les déchets de notre territoire dans des conditions favorables. Cette situation défavorable risque de se confirmer alors que le site est en demande de renouvellement de son droit d'exploitation pour 2021 et que les autorisations vont plutôt dans le sens d'une réduction des volumes enfouis pour inciter les collectivités et professionnels à réduire leurs apports dès la source.

2/ Un enjeu financier : avoir une stabilité financière du coût de traitement et ne pas subir la hausse de la TGAP sur l'enfouissement qui doit passer de 25 €/t en 2020 à 65 €/t en 2025, ce qui ferait évoluer le coût de l'enfouissement de 96 € HT/tonne à un minimum de 145 € HT/tonne soit un surcoût de 240 000 € par an. Le tableau présenté en annexe de cette note, permet de comparer les coûts avec la solution futur de l'unité d'incinération proposée par le groupement Sud-Isère.

Au final, si l'on ajoute le surcoût lié aux transports, l'enjeu n'est pas dans la réalisation d'économies d'un dispositif sur un autre, mais bien dans le choix de ce qui est financé pour un coût comparable.

3/ Un enjeu environnemental : l'incinération des déchets permet de valoriser les déchets sur le plan énergétique pour alimenter des réseaux de chaleur alors que l'enfouissement ne valorise que très faiblement la ressource des déchets.

4/ Un enjeu de cohérence des outils de traitement : gérer un outil de traitement de manière conjointe avec des collectivités qui poursuivent le même objectif de maîtrise des coûts, ce qui permet aux collectivités moyennes de peser sur le marché de traitement des déchets grâce au poids collectif des 7 collectivités regroupées et jouer sur un meilleur effet de seuil.

5/ Un enjeu de solidarité territoriale : s'inscrire dans une démarche territoriale cohérente avec l'ensemble des collectivités partenaires en intégrant sur un même site le centre de tri et l'usine d'incinération.

Un point de vigilance :

Des frais et des temps de transports pour l'acheminement des déchets sur La Tronche à surveiller compte tenu de la plus proche proximité du site de Chatuzange. Le surcoût dans l'hypothèse la plus défavorable du recours à un transporteur pourrait être évalué à 8 € par tonne soit environ 50 000 € par an.

Cependant, rien ne garantit que les prochaines consultations sur le traitement permettront de conserver cette proximité d'un centre de traitement, et donc un différentiel de coût du transport serait éventuellement à prévoir quelle que soit la solution retenue .

En outre, le service GVD transporte déjà des caissons d'Emballages sur le site d'Athanor et le fait d'avoir le même site de dépotage pour les emballages et les OMR peut présenter une certaine synergie pour l'organisation des transports.

En conclusion :

Il est proposé de s'engager dans le groupement de commande proposé par la METRO pour la construction d'une nouvelle usine d'incinération mutualisée entre les collectivités du Sud-Isère car le contexte extrêmement mouvant qui pèse sur les sites de traitement des déchets incite à privilégier une solution juridiquement pérenne, portée par les pouvoirs publics, adaptée aux enjeux environnementaux de demain et à des coûts maîtrisés.

Le Bureau valide un accord de principe pour que la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère signifie à la METRO son intention de rejoindre le groupement de commande Sud-Isère pour la construction d'une usine d'incinération des OMR.

Annexe – Evolution du budget de traitement des OMR sur la période 2020 à 2026

Les hypothèses de simulation sont les suivantes :

- SICTOM Bièvre accord CCVI = 480 tonnes
- SICTOM Bièvre convention de partenariat = 1000 tonnes

Ces deux coûts sont conservés dans les deux scénarii (Chatuzange ou Athanor) et la simulation porte sur les 6000 tonnes restantes par comparaison entre la solution Chatuzange et la solution METRO

Concernant l'hypothèse Chatuzange, les coûts sont estimés sur la base de la situation actuelle pour les besoins de la simulation comparative. Pour autant, il s'agit d'une projection théorique sans visibilité réelle des coûts après 2021 puisque le marché s'arrête et que les coûts pourraient être revus à la hausse dans le cadre d'une nouvelle consultation, nous obligeant à rechercher des solutions sur d'autres sites sans en maîtriser les couts.

Concernant la solution ATHANOR, l'amortissement de l'emprunt pour la construction de la nouvelle usine est intégré progressivement sur 4 années à partir de 2023 à mesure du financement des travaux avec une annuité en régime de croisière de 455 000 € (simulation d'un emprunt de 8 millions sur 25 ans). La nouvelle usine d'incinération entrera en exploitation à partir de 2026. Sur la période 2022 à 2025, le coût d'incinération est donc calculé sur la base des coûts d'exploitation actuels incluant les amortissements en cours de la Métro, puisque en dehors du groupement de commande.

On voit qu'après 2026 si les coûts se rapprochent il est à noter que sur le scenario de maintien sur Chatuzange, les incertitudes sont nombreuses suite à la fin du marché en 2021 : possibilité de reconduire ? Sur ce site ? Ailleurs ? A quel coût ?

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SICTOM BIEVRE CCVI	108 992,00	110 081,92	111 182,74	112 294,57	113 417,51	114 551,69	115 697,20
SICTOM BIEVRE Convention	108 000,00	109 080,00	110 170,80	111 272,51	112 385,23	113 509,09	114 644,18
Total Charges Fixes € TTC	238 691,20	241 078,11	243 488,89	245 923,78	248 383,02	250 866,85	253 375,52
Hypothèse 1 - Chatuzange							
exploitation €HT	425 940,00	434 458,80	450 000,00	459 000,00	468 180,00	477 543,60	487 094,47
TGAP €HT	150 000,00	222 000,00	270 000,00	312 000,00	354 000,00	390 000,00	390 000,00
TOTAL Chatuzange €TTC	633 534,00	722 104,68	792 000,00	848 100,00	904 398,00	954 297,96	964 803,92
Hypothèse 2 - Athanor							
Amortissement d'emprunt				100 000,00	250 000,00	350 000,00	455 000,00
exploitation €HT			540 000,00	480 000,00	420 000,00	420 000,00	390 000,00
TGAP €HT			66 000,00	72 000,00	84 000,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL ATHANOR €TTC			666 600,00	707 200,00	804 400,00	911 000,00	983 000,00
écart budgétaire par an			- 125 400,00	- 140 900,00	- 99 998,00	- 43 297,96	18 96,08

III- Divers

6) Retour sur la conférence téléphonique avec Mr le Préfet de l'Isère – Frédéric DE AZEVEDO

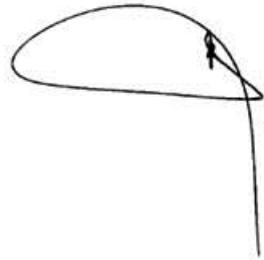
- Crise sanitaire COVID 19 :
 - l'Isère est située en zone modérée avec une légère hausse des hospitalisations et des personnes en réanimation
 - le Préfet de l'Isère a pris un arrêté pour rendre le port du masque obligatoire sur les marchés et dans les foires. A la question des modalités de location par les communes de salles des fêtes ou d'équipements sportifs type gymnase, le préfet a indiqué un retour à la normale avec simplement une convention précisant que les associations ou les particuliers s'engagent à nettoyer eux-mêmes les locaux au besoin par des produits spécifiques fournis par la commune. En revanche, les contrôles par les services de police et de gendarmerie du respect du port du masque dans les restaurants et bars vont être renforcés.
 - La préfecture va faire une nouvelle dotation de masques jetables à destination des personnes vulnérables dans les communes (personnes bénéficiaires de la CMU mais liberté laissée aux communes des destinataires) : livraison sera faite à la communauté de communes qui procèdera à la répartition entre les communes comme ce qui a été pratiqué lors de la précédente dotation en mai
- Situation économique :
 - L'activité partielle est maintenue jusqu'à la fin de l'année 2020 avec une prise en charge par l'Etat à hauteur de 60 % du salaire brut. 243 000 entreprises ont été concernées pour un total de 267 000 salariés et un montant de 259 millions d'euros d'aide de l'Etat en Isère.
 - Le fonds d'aide abondée par l'Etat et la Région a concerné peu de dossiers : 342 entreprises et 3 millions €
 - Le Prêt d'Etat Garanti a été bien relayé par les banques avec seulement 2.7 % de taux de refus. 1.82 milliards d'euros ont ainsi été prêtés à 300 entreprises iséroise.
 - 5115 entreprises ont bénéficié d'une exonération de charges sociales.
 - Si le secteur industriel, commercial et artisanal a pu être soutenu par les différents dispositifs d'aide, en revanche le secteur agricole a été très peu aidé car le régime des aides dépend des décisions de la commission européenne. A ce jour, la filière lait est en grande difficulté. Une aide est possible sous forme d'exonération de charges et le dossier doit être adressé à la MSA avant le 15 septembre.
 - Plan de relance initié par l'Etat pour soutenir l'activité économique par l'investissement public : un sous-préfet devrait être nommé dans chaque département pour accompagner les plans de relance. 3 axes prioritaires : le développement durable ; le soutien à certains secteurs économiques en difficulté comme l'industrie, le commerce et le tourisme ; la formation des jeunes. Enveloppe d'1 milliard d'euros.
 - L'enveloppe du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) est doublée (+ 9 millions en 2020 et + 14 millions en 2021) pour soutenir les projets d'investissement des collectivités locales dans 3 axes prioritaires : la transition écologique ; la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine historique culturel

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

Date	Objet
9 septembre 8 H 30	Bureau exécutif
15 septembre 18 H	Soirée convivialité agents + Bureau
17 septembre 18 H 30	Conférence des maires
1 ^{er} octobre 19 H	Conseil communautaire ou séminaire

Fait à Saint-Marcellin le 02/09/2020

Frédéric DE AZEVEDO
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop followed by a vertical line extending downwards.